



DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET PLAN DE GESTION DE LA ZONE HUMIDE DE VIEUX BOUCAU LES BAINS (40480)



Décembre 2025



SEIGNANX ET ADOUR



Reçu en préfecture le 05-02-2026

Publié en ligne le 05/02/2026

• Présentation de l'étude

En 2025, le CPIE Seignanx et Adour (CPIE SA) a été missionné par la Communauté de Communes de Maremne Adour Côte Sud (MACS) pour effectuer un diagnostic écologique préalable à la mise en place d'un plan de gestion. L'étude concerne une zone humide sur la commune de Vieux Boucau les Bains (40480). Ce rapport fait la synthèse des données socio-économiques et environnementales déjà existantes, mais aussi de celles récoltées lors de cette année d'inventaire. Par la suite, les enjeux et objectifs à long termes seront dégagés afin de proposer des préconisations de gestions via de fiches actions.

• Etude réalisée pour :

La Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud



• Etude suivie par :

Claire SENDEL, Chargée de mission biodiversité & GEMAPI
Sébastien REMY-FERNANDES, Chef de service environnement

• Etude réalisée par :

CPIE Seignanx & Adour
2028, route d'Arremont
40390 SAINT MARTIN DE SEIGNANX
05.59.56.16.20
etudes@cpie-seignanx.com



SEIGNANX ET ADOUR

• Experts mobilisés :

Laurine BOUFFANDEAU

• Auteur :

Laurine BOUFFANDEAU

• Crédits photos :

CPIE Seignanx & Adour

• Référence du rapport conseillée :

CPIE Seignanx et Adour, 2025. Diagnostic écologique et plan de gestion de la zone humide de Vieux Boucau les Bains (40480). Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Seignanx et Adour. 44 pages.

Reçu en préfecture le 05-02-2026

Publié en ligne le 05/02/2026

SOMMAIRE

1. CADRE DE L'ETUDE	1
1.1. CONTEXTE	1
1.2. PERIMETRE D'ETUDE	1
1.3. FONCIER	2
1.4. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	2
1.5. STATUTS DE PROTECTION	4
1.6. DONNEES NATURALISTES EXISTANTES	5
1.7. METHODES D'INVENTAIRES	6
1.8. BIO EVALUATION & NOTION D'ESPECES PATRIMONIALE	7
2. RESULTATS DE L'INVENTAIRE FAUNE, FLORE ET HABITATS.....	8
2.1. LES HABITATS	8
2.2. FLORE	14
2.3. L'AVIFAUNE	15
2.4. LES INSECTES	17
2.5. HERPETOFAUNE	19
2.6. LES MAMMIFERES	20
2.7. FAUNE EEE.....	20
3. BILAN DES ENJEUX ECOLOGIQUES.....	21
4. PLAN DE GESTION	23
3.1. OBJECTIFS A LONG TERME.....	23
3.2. OBJECTIFS OPERATIONNELS	23
3.3. ACTIONS	24
5. BUDGET ET CALENDRIER PREVISIONNEL	26
4.1. CALENDRIER	26
4.2. BUDGET	27
BIBLIOGRAPHIE	28
WEBOGRAPHIE.....	29
ANNEXE.....	30

Reçu en préfecture le 05-02-2026

Publié en ligne le 05/02/2026

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Roselière	9
Figure 2 : Milieu rudérale.....	9
Figure 3 : Landes humides & ornières	9
Figure 4 : haie.....	10
Figure 5 : Chenaie à Molinie & Fougère	10
Figure 6 : Pinède naturelle	10
Figure 7 : Pinède entretenue	11
Figure 8 : Voie verte.....	11
Figure 9 : Sentiers	11
Figure 10 : Parking tondu	12
Figure 11 : Parking arboré.....	12
Figure 12 : Zone de tri	12
Figure 13 : Construction	12
Figure 14 : Fragon et Callune	14
Figure 15 : Mimosa & Herbe de la pampa.....	15
Figure 16 : Corneille noire	15
Figure 17 : Milan noir	16
Figure 18 : Faucon hobereau	16
Figure 19 : Cuivré commun.....	17
Figure 20 : Fadet des laiches	18
Figure 21 : Libellule déprimée	18
Figure 22 : Grenouille verte.....	19
Figure 23 : Lézard des murailles	19
Figure 24 : Restes de repas d'un Ecureuil roux	20
Figure 25 : Organisation schématique des catégories de menace (d'après le Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales (2012) : Méthodologie de l'UICN et démarche d'élaboration)	34
Tableau 1 : Données faune antérieurs.....	5
Tableau 2 : habitats naturels identifiés	8
Carte 1 : Périmètre d'étude et zone humide effective	1
Carte 2 : foncier sur la zone d'étude	2
Carte 3 : Usages sur la zone d'étude	3
Carte 4 : Statuts de protection autour du site	4

Reçu en préfecture le 05-02-2026

Publié en ligne le 05/02/2026

1. Cadre de l'étude

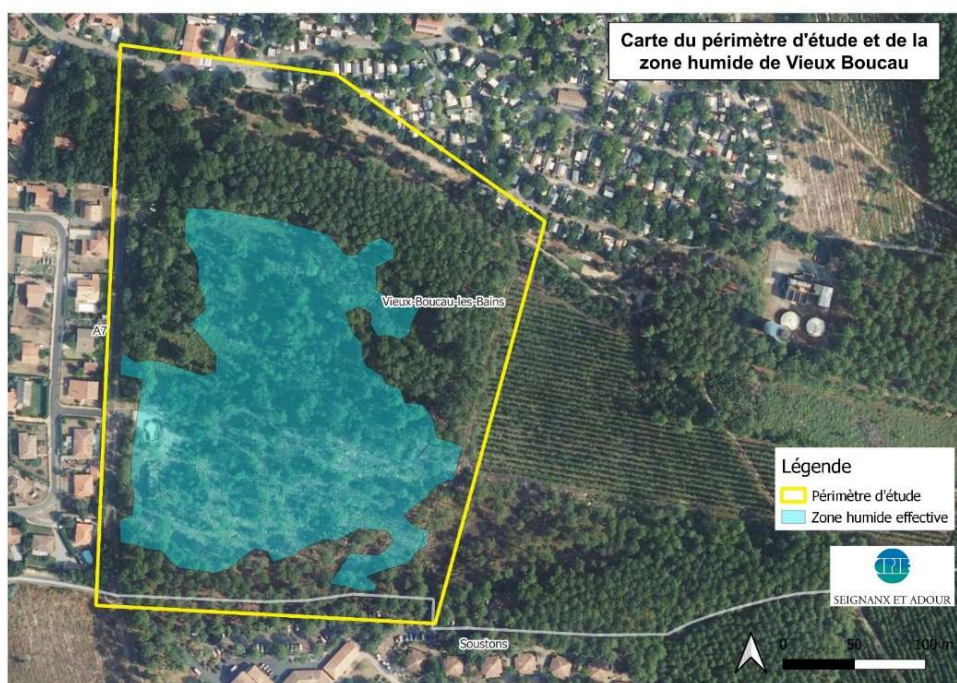
1.1. Contexte

Dans le cadre du projet de la stratégie Territoires Engagés pour la Nature (TEN), la Communauté de communes Maremme Adour Côte Sud (MACS) souhaite mettre en place des actions de préservation et valorisation des zones humides de son territoire. En 2024, le CPIE Seignanx Adour a été missionné pour la mise en place d'une étude sur les zones humides en zones AU (à urbaniser) et N (naturelles). L'étude a abouti à l'identification et la hiérarchisation de ces milieux humides en prenant compte des enjeux écologiques, du foncier et des projets d'urbanismes. 16 zones humides ont été retenues et deux font l'objet en 2025 d'une étude de terrain approfondie sur les communes de Vieux-Boucau-les-Bains (40480) et Saubion (40230). En effet, la communauté de communes de la MACS souhaite poursuivre ce travail via la réalisation de deux diagnostics écologiques et plan de gestion.

L'objet de la présente étude est de fournir les résultats des suivis écologiques réalisés sur la zone humide de Vieux-Boucau-les-Bains et proposer des actions de gestion sur le moyen terme en lien avec les enjeux écologiques identifiés.

1.2. Périmètre d'étude

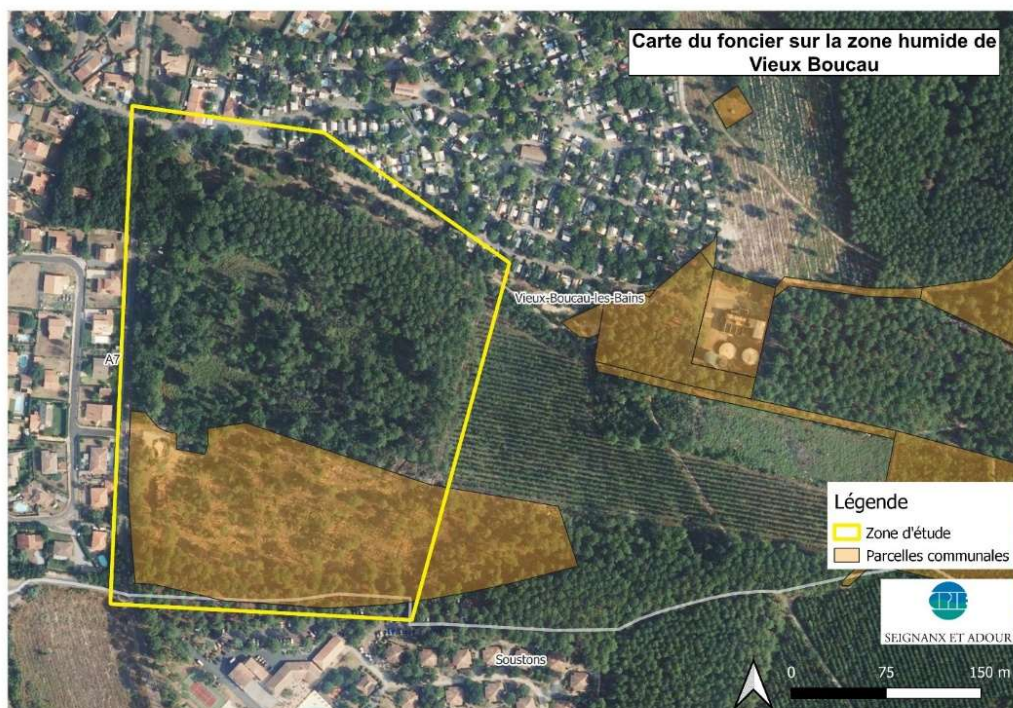
La zone d'étude recouvre une surface de 10ha sur la commune de Vieux Boucau les Bains. Elle se situe à l'Est d'une zone urbaine et du Lac marin. La zone humide effective ici en bleue recouvre une surface de 4.06ha sur laquelle une exploitation forestière a eu lieu récemment.



Carte 1 : Périmètre d'étude et zone humide effective

1.3. Foncier

Les 10ha du périmètre d'étude se partagent entre propriétés privées et publiques. La carte ci-dessous montre que les 2/3 du site semblent appartenir à des privés alors que la partie Sud est publique et recouvre 2.92ha.



Carte 2 : foncier sur la zone d'étude

1.4. Contexte socio-économique

➤ La sylviculture

Le site d'étude se trouve dans une zone où la sylviculture intensive est bien présente. Le Pin maritime (*Pinus pinaster*) est présent sur toute la surface du site en densité plus ou moins grande. D'après les images historiques (remonter le temps.ign.fr), il y a eu depuis les années 2000 plusieurs coupes rases et d'éclaircies avec export des produits de coupe sur la partie centrale et Sud du site. Les prospections de l'année 2025 ont permis de constater qu'une coupe forestière a été faite récemment sur les zones évoquées précédemment (pas de période précise). Aucune préparation du sol ou nouvelle plantation n'a été observée pour l'instant. Une allée forestière à l'Est a été créée pour l'accès des engins exploitant les pinèdes à proximité.

Sur la partie Nord de la zone d'étude on retrouve une pinède qui semble avoir évolué de manière naturelle, car aucune coupe n'est visible et l'entretien classique du sous-bois est inexistant. La végétation herbacée et arbustive de pu se développer de manière naturelle (Arbousier, Chêne liège, Ajonc, Fougère aigle etc..).

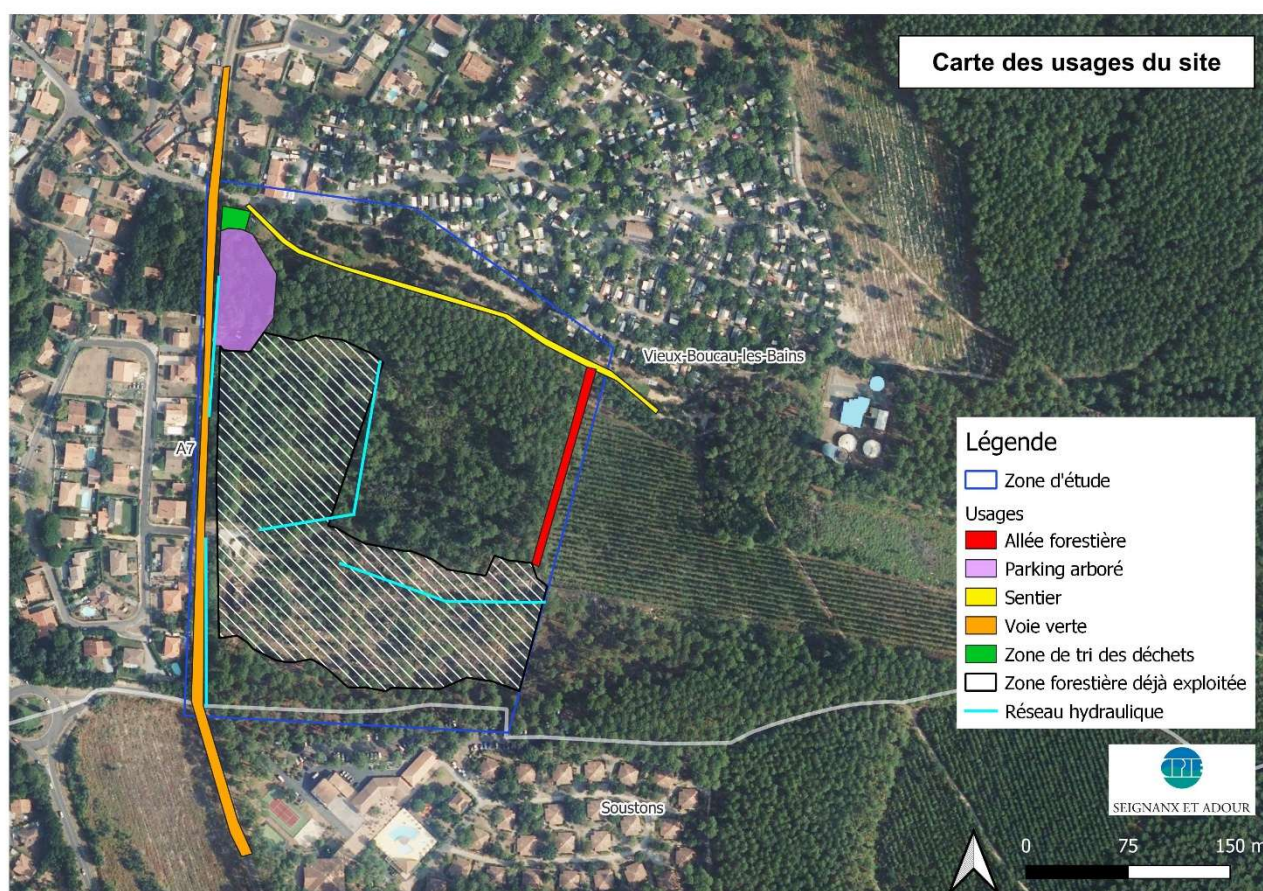
➤ Les usages du site (promeneurs, parking, poubelles, sentiers)

Une piste cyclable matérialisée comme « voie verte » longe la partie Ouest du site d'étude. Cette voie verte traverse la commune de Vieux Boucau les Bains et permet de relier les villes de Messanges au Nord et Seignosse au Sud. De nombreux usagers l'utilisent (promeneurs et cyclistes) puisqu'elle fait aussi partie du circuit de la velodyssée.

Sur la partie Nord-Ouest du site se trouve une zone un peu plus anthropisée avec la présence d'une zone de stationnement arborée (Chêne liège matures) utilisée par les locaux et les touristes. De plus, à proximité du parking on retrouve une zone de tri des déchets avec différents containers.

Enfin, sur la limite Nord du site, un chemin traverse une pinède entretenue. De nombreux promeneurs et cyclistes l'utilisent pour se déplacer vers le centre-ville ou les milieux naturels à proximité.

La carte ci-dessous indique les différents usages sur le site :



Carte 3 : Usages sur la zone d'étude

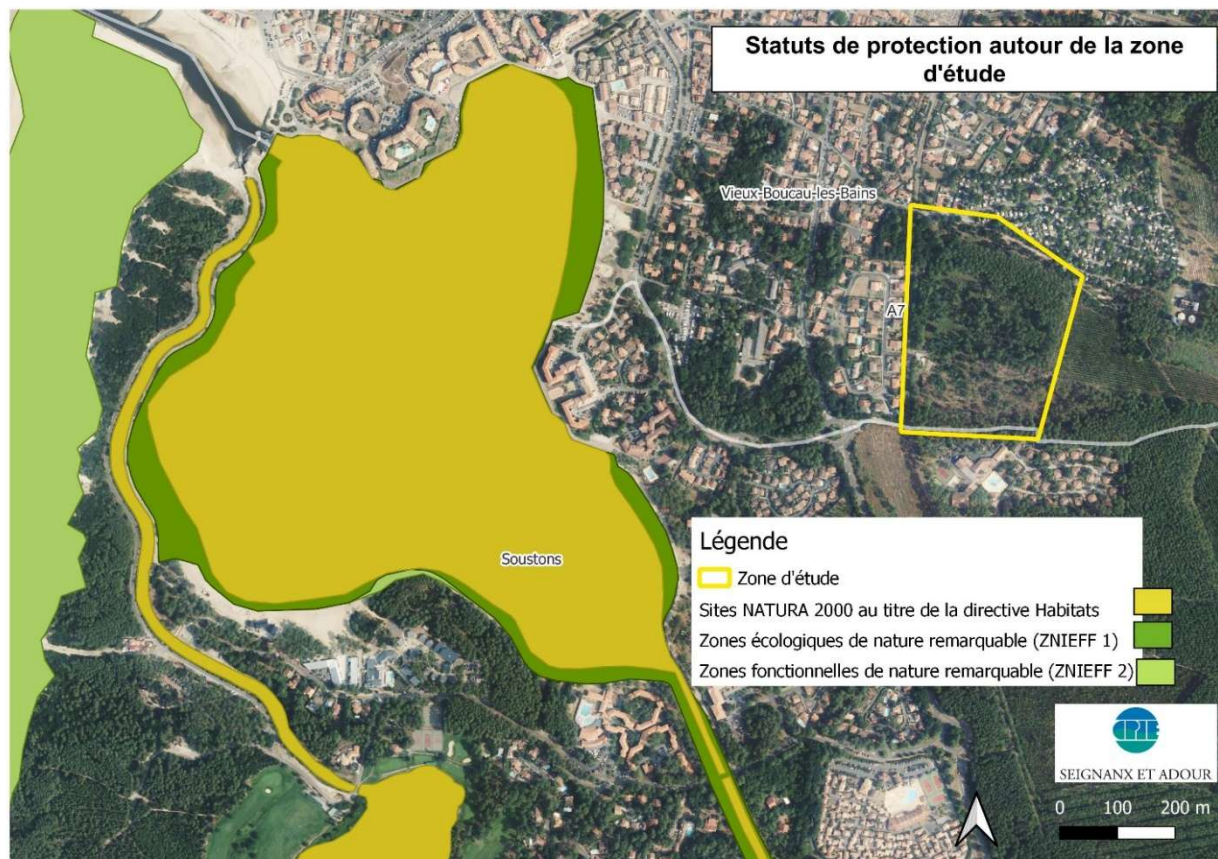
1.5. Statuts de protection

Aucun statut de protection n'est présent sur la zone d'étude, en revanche à l'Ouest du site on retrouve :

- La ZSC Natura 2000 (Zone Spéciale de Conservation relative aux habitats) : FR7200717 « zones humides de l'arrière dune du Marensin ». Elle s'étend jusqu'à Magescq en passant par l'étang de Soustons, mais aussi au Sud avec l'étang de Hardy, l'étang Blanc et l'étang noir.
- La ZNIEFF de type I : « Le courant de Soustons et le Port d'Albret », ce périmètre signifie la présence d'espèces et/ou d'habitats naturels ayant une valeur écologique forte à plusieurs niveaux (local, régional, national ou européen).
- La ZNIEFF de type II : « Dunes littorales du banc de pineau à l'Adour » et « Zones humides d'arrière dune du Marensin », cela signifie que c'est une zone naturelle riche, peu modifiées et avec un potentiel écologique important (habitats faune, flore, rôle fonctionnel). Souvent les ZNIEFF de type I en font partie aussi.

Ces périmètres concernent le littoral avec les milieux dunaires ainsi que le lac marin du Port d'Albret et ses habitats associés. Certains de ces périmètres remontent vers l'Est jusqu'à l'étang de Soustons via le courant de Soutons. Le lac marin est aussi relié à l'étang de Pinsolles présent au Sud et lui-même classé en site Natura 2000 (ZSC).

La carte ci-dessous présente les différents statuts de protection autour de la zone d'étude :



Carte 4 : Statuts de protection autour du site

1.6. Données naturalistes existantes

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des données naturalistes déjà existantes sur et autour du site dans un rayon de 150m. Ces données proviennent de l'Observatoire FAUNA pour la faune et de l'Observatoire de la Biodiversité Végétale (OBV) pour la flore.

- Faune : 10 espèces ont été recueillies et se répartissent au sein de 4 groupes taxonomiques : les gastéropodes, les insectes, les mammifères et les oiseaux. Quelques espèces possèdent des statuts de protection particuliers :
 - 4 espèces sont protégées au niveau national : La Martinet noir, le Gobemouche noir, la Mésange noire et le Pic noir. Cette dernière est aussi inscrite à l'annexe I de la directive oiseaux Natura 2000.
 - 1 espèce est réglementé pour la chasse : le Chevreuil européen.
 - 2 espèces sont classées quasi menacé et vulnérable sur la liste rouge nationale : le Martinet noir et le Gobemouche noir.
 - Les enjeux au niveau régional varient de « non évalué, modéré à notable » notamment pour le Martinet noir, le Gobemouche noir et la Mésange noire.
 - 1 espèce est déterminante ZNIEFF (sous condition), il s'agit du Gobemouche noir.

Classification taxonomique			Règlementation				Listes rouges		Statut de conservation		
Classe	Nom valide	Nom vernaculaire	PN	BERN/BONN	DO/DHFF	AUTRE REGL	LRN	LRR	Rareté NA	Enjeu NA	ZNIEFF
Gastéropodes	<i>Arion rufus</i> (L.1758)	Grande loche					LC		Non évaluée	Non évaluée	
Insecte	<i>Coreus marginatus</i> (L.1758)	Corée marginée							Non évaluée	Non évaluée	
Insecte	<i>Lampides boeticus</i> (L. 1767)	Azuré porte-queue (L')					LC	LC	Commune	Modéré	
Insecte	<i>Mantis religiosa</i> (L.1758)	Mante religieuse							Non évaluée	Non évaluée	
Insecte	<i>Vespa crabro</i> Linnaeus, 1758	Frelon d'Europe							Non évaluée	Non évaluée	
Mammifères	<i>Capreolus capreolus</i> (L.1758)	Chevreuil européen		BERN Ann3		Gibier Art. 1	LC	LC	Très commune	Modéré	
Oiseaux	<i>Apus apus</i> (L.1758)	Martinet noir	Art. 3	BERN Ann3			NT		Très commune	Notable	
Oiseaux	<i>Dryocopus martius</i> (L.1758)	Pic noir	Art. 3	BERN Ann2	DO Ann. I		LC		Très commune	Modéré	
Oiseaux	<i>Ficedula hypoleuca</i> (Pallas, 1764)	Gobemouche noir	Art. 3	BERN Ann2, BONN Ann2			VU		Rare	Notable	Sous conditions
Oiseaux	<i>Periparus ater</i> (L.1758)	Mésange noire	Art. 3	BERN Ann2			LC		Assez commune	Notable	

Tableau 1 : Données faune antérieures

- Flore : Une demande d'extraction a été faite mais aucun retour n'est parvenu.

1.7. Méthodes d'inventaires

➤ Habitats naturels

Les habitats naturels ont été identifiés grâce à plusieurs prospections sur le terrain entre avril et septembre 2025 ainsi que l'utilisation des images satellites actuelles et anciennes (jusqu'à 1950). Leurs dénominations ont été précisés au niveau EUNIS le plus précis et une carte permet visualiser la répartition de ces habitats au sein de la zone d'étude.

➤ Flore

L'ensemble du site a été parcouru à pied lors de plusieurs journées de prospections (25 avril, 12 juin et 17 septembre). L'objectif est de relever le maximum d'espèces afin de les associer à des habitats naturels, mais aussi prendre en compte les espèces à enjeux et celles qui sont exotiques envahissantes. Sur place, des guides d'identification de la flore ont été utilisés (Flora gallica et la Claves ilustradas de la flora del pais vasco y territorios limitrofes) cependant, quelques espèces ont été prélevées afin d'être identifiées en laboratoire.

➤ Avifaune

L'ensemble du site a été parcouru à pied via un cheminement sur lequel plusieurs points d'écoute de 10mn chacun ont été réalisés à différents endroits du site. Les espèces ont été identifiées à vue et à l'ouïe. L'objectif reste d'identifier un maximum d'espèces et d'essayer d'évaluer leur statut de reproduction. D'autres observations sont plus opportunistes et ont été observées lors des autres prospections entre avril et septembre 2025.

➤ Insectes

Aucun protocole standard n'a été mis en place pour cet inventaire qui comprend uniquement les lépidoptères et les odonates. Les autres groupes tels que les orthoptères, hétérocères, coléoptères etc... n'ont pour l'instant pas fait l'objet d'un inventaire. Le site a été parcouru à pied dans son ensemble tout en ayant une attention particulière sur certains milieux favorables à l'observation de certaines espèces (zones de molinie, ornières en eau etc...). L'inventaire a été réalisé lors de 3 sorties (12 juin, 18 juillet et 17 septembre). Les espèces ont été identifiées à vue, mais aussi avec un filet à papillon et la prise de photos.

➤ Herpétofaune (amphibiens & reptiles)

Cet inventaire comprend les amphibiens et les reptiles. L'ensemble du site a été parcouru à pied sans mise en place de protocole particulier, cependant une attention particulière a été donnée sur les zones les plus favorables (ornières, lisières, zones de thermorégulation). Pour l'instant aucune sortie nocturne n'a été effectuée, il s'agit d'observations diurnes réalisées entre le 25 avril et le 17 septembre 2025. Les identifications ont été effectuées à vue, à l'ouïe et grâce aux photos

➤ Mammifères

Il s'agit de données opportunistes car aucun protocole standardisé n'a été mis en place. Les espèces ont été identifiées soit à vue, à l'ouïe ou via la présence d'empreintes et d'excréments. Le site a été parcouru à pied dans son ensemble et les données ont été recueillies lors des autres prospections sur site entre avril et septembre 2025.

➤ Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Cela regroupe les espèces faunistiques et floristiques, elles sont prises en compte lors des différents inventaires présentés précédemment. Les espèces identifiées seront détaillées plus bas dans ce rapport.

1.8. Bio évaluation & notion d'espèces patrimoniales

Ne sont présentées dans ce rapport que les espèces dites « patrimoniales » au sens de la méthode IQE (Indice de Qualité Ecologique) développée par le Muséum National d'Histoire Naturelle (Delzons et al, 2021), nous considérerons en plus sous cette dénomination les espèces classées en « Quasi-menacée » dans les listes rouges.

Ainsi, une espèce sera dite « patrimoniale » si elle relève d'au moins un des cas suivants :

- Espèces d'intérêt communautaire [annexe 1 Directive Oiseaux (DO); annexes 2 et 4 Directive Habitats Faune-Flore (DHFF)] ;
- Espèces menacées ou quasi-menacées classées sur au moins une liste rouge (européenne, nationale ou régionale) en catégorie : NT (quasi-menacée), VU (vulnérable), EN (en danger) ou CR (en danger critique) et que la reproduction sur le site d'étude soit considérée comme probable ou certaine ;
- Espèces pour lesquelles notre territoire régional ou départemental a une responsabilité forte quant à leur conservation (liste ZNIEFF¹).

ET que leur statut de reproduction sur le site d'étude soit probable ou certain.

Le critère de protection nationale ou régionale des espèces n'est pas pris en compte directement. En effet, les espèces de certains groupes comme les oiseaux ou les reptiles et amphibiens sont très largement protégées au niveau national par la législation, bien que leur rareté et le degré de menace les concernant soient très variables d'une espèce à l'autre.

Les espèces patrimoniales couvertes par un statut réglementaire de protection en raison des menaces qui pèsent sur elles sont généralement incluses dans d'autres listes (listes rouges, détermination de ZNIEFF, directives européennes).

¹ Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Afin de hiérarchiser les enjeux patrimoniaux nous proposons un mode de calcul additionnant les notes d'enjeux selon les statuts suivants :

Statut	Note
Annexe 1 DO	1
Annexe 2 DHFF	1
Annexe 4 DHFF	0.5
En danger (liste rouge)	3
Vulnérable (liste rouge)	2
Quasi-menacé (liste rouge)	1
ZNIEFF région	3
ZNIEFF dépt.	2

2. Résultats de l'inventaire faune, flore et habitats

2.1. Les habitats

Sur une surface de 9.24 hectares, nous avons comptabilisé 14 habitats différents.

Type de milieux	Code EUNIS	Libellé	Code N2000	Libellé N2000	Surface en ha	Enjeux
Ouverts	D5.11	Roselière sans eau libre			0,05	Modéré
	E5.13	Communautés d'espèces rudérales			0,16	Faible
	F4.13 x G5.8	Landes humides à Molinie bleue sous pinède	4020-1	Landes humides atlantiques tempérées à Bruyères ciliée et Bruyère à quatre angles	1,96	Fort
Arbustifs & boisés	FA.3	Haie d'espèces indigènes			0,08	Modéré
	G1.81 x E5.31	Chênaie à Chêne pédonculé x Molinie bleue x Fougère aigle	9190-1	Chênaie pédonculées à Molinie bleue	1,46	Fort
	G3.712	Pinède à Pin maritime et Chêne liège			3,64	Modéré
	G3.713 x E2.64	Pinède à Pins maritime avec sous bois entretenu			0,84	Modéré
	G3.713	Plantation de Pins maritime			0,21	Modéré
Anthropiques	J4.6	Voie verte			0,22	Nul
	H5.61	Sentier			0,21	Nul
	J4.2 x E2.64	Parking tondu			0,09	Faible
	J4.2	Parking arboré à Chêne liège			0,25	Faible
	J6.2	Zone de tri des déchets ménagers			0,03	Nul
	J2.7	Construction			0,04	Nul

Tableau 2 : habitats naturels identifiés

➤ Description des habitats naturels :

- Roselière sans eau libre :

0.05 ha enjeux → **Modéré**

Cet habitat est présent en surface très restreinte sur le site. Il est situé entre la haie et la zone construite. *Phragmites australis* est en mélange avec certaines espèces de la haie (Fougère aigle, Pins maritime et Chêne liège) et un peu de Raison d'Amérique (EEE). Cette roselière n'est pas associée à une zone en eau libre et peut être un milieu apprécié par quelques oiseaux de passage sur le site.



Figure 1 : Roselière

- Communautés d'espèces rudérales :

0.16 ha enjeux → **Faible**

Cet habitat est présent autour de la zone construite sur la partie Ouest du site. Suite aux passages répétés des engins forestiers et du dépôt des produits de coupe, le sol a été modifié et le cortège végétal se rapproche davantage des espèces rudérales. Le sol est à nu (sable) sur une bonne partie et la flore qui s'y développe est majoritairement exotique envahissante : le Souchet robuste, la Datura, le Mimosa et l'Eleusine à trois épis.



Figure 2 : Milieu rudérale

- Landes humides à Molinie bleue sous pinède :

1.96 ha enjeux → **Fort** **Habitat d'intérêt communautaire → 4020-1**

Suite à la coupe récente de nombreux pins maritimes, cette zone située au centre du site d'étude est maintenant un milieu ouvert riche en Molinie Bleue, bruyères, Ajonc d'Europe, Chêne liège et pédonculé, des sphaignes, des joncs ainsi que quelques Bouleaux sont présents de manière anecdotique. Cet habitat de landes humides est typique du secteur, il est apprécié par de nombreuses espèces de lépidoptères. En effet la Sylvaine, le Fadet commun, le Céphale ou encore le Fadet des laiches ont été observés sur ces milieux très ensoleillés. Il s'agit aussi de l'habitat de prédilection du Fadet des laiches, petit papillon protégé au niveau national et international et dont les plantes hôte sont la Molinie bleue et le Choin noirâtre. Le passage des engins forestiers a laissé de nombreuses ornières qui parfois sont en eaux et dans lesquels on peut retrouver des Grenouilles vertes.



Figure 3 : Landes humides & ornières

- **Haie d'espèces indigènes :**

0.08 ha enjeux → **Modéré**

Cet habitat est présent sur la bordure Ouest du site, le long de la voie verte. Elle est composée d'espèces indigènes telles que le Chêne pédonculé, l'Arbousier, l'Ajonc d'Europe, Chêne liège, Pin maritime, la Ciste à feuilles de sauges et du Houx. Les haies sont des habitats importants à préserver, souvent de transition entre deux milieux, elles servent ici de zone refuge pour l'avifaune et de chasse pour les chiroptères. La diversité des espèces, la continuité, l'indigénat et sa densité sont des critères pour évaluer la qualité des haies.



Figure 4 : haie

- **Chenaie à Chêne pédonculé x Molinie bleue x Fougère aigle :**

1.46 ha enjeux → **Fort** **Habitat d'intérêt communautaire → 9190-1**

Cet habitat est présent à l'Ouest du site entre les pinèdes et la voie verte. Anciennement une pinède de Pins maritime, la coupe a permis de rouvrir le milieu et les Chênes pédonculés adultes déjà présents qui ont été conservés se sont développés. Le milieu est assez ouvert et colonisé par la Fougère aigle et la Molinie bleue principalement. On retrouve aussi l'Ajonc d'Europe, le Chèvrefeuille des bois ou l'Osmonde royale. Ces milieux sont intéressants car ils recouvrent souvent de faibles surfaces, mais de nombreuses espèces comme l'avifaune, les reptiles et parfois les amphibiens dans les fossés vont les utiliser. Quelques mammifères de passage doivent aussi fréquenter la zone car des crottes de Chevreuil et de Sanglier ont été vu.



Figure 5 : Chenaie à Molinie & Fougère

- **Pinède à Pins maritime et Chêne liège :**

3.64 ha enjeux → **Modéré**

Il s'agit de l'habitat le plus représenté sur le site d'étude, riches en espèces indigènes on y retrouve le Pins maritime en dominant puis le Chêne liège pour la strate arborée. Ensuite il y a de l'Arbousier, l'Ajonc d'Europe, la Bruyère à balais et le Chêne pédonculé en strate arbustive et enfin les bruyères, Callune, le Chèvrefeuille des bois et la Molinie bleue en herbacée. Cet habitat est apprécié de la faune car elle peut s'y nourrir, se réfugier et parfois y faire son nid comme pour le Milan noir. Les sous-bois sont plus ou moins clairs ce qui permet aussi d'observer quelques lépidoptères. En d'autres circonstances (milieux dunaires et dominance de *Quercus suber*) cet habitat aurait pu être d'intérêt communautaire.



Figure 6 : Pinède naturelle

- **Pinède à Pins maritime avec sous-bois entretenu :**

0.84 ha enjeux → **Modéré**

Cet habitat est présent au Nord du site, de part et d'autre d'un sentier pédestre fréquemment utilisé. Il s'agit d'une pinède de Pins maritime dont le sous-bois est très entretenu, il n'y a aucune strate arbustive ou herbacée. Les seules espèces végétales que l'on trouve de manière anecdotique sont des bruyères et quelques jeunes Chêne liège. L'espace est utilisé de temps en temps par les propriétaires de chiens. Il serait intéressant de mettre en place une gestion différenciée pour améliorer la diversité des strates et des espèces végétales qui ensuite seront favorables à de nombreux insectes.



Figure 7 : Pinède entretenue

- **Plantation de Pins maritime :**

0.21 ha enjeux → **Modéré**

Les plantations de Pins maritimes sont très fréquentes dans les Landes (40), il s'agit de peuplements monospécifiques gérés à des fins économiques. Cette sylviculture intensive renferme souvent peu de biodiversité végétale et animale car il y a peu de lumière et le sous-bois est entretenu. On retrouve cet habitat sur la bordure EST du site d'étude.

- **Voie verte :**

0.22 ha enjeux → Nul

La Voie verte longe le site sur toute sa partie Ouest. C'est une piste goudronnée très fréquentée par les cyclistes et les promeneurs, souvent pour relier Messanges, Soustons ou Seignosse. Elle fait partie d'un itinéraire européen plus grand qui s'appelle la Vélodyssée.



Figure 8 : Voie verte

- **Sentier :**

0.21 ha enjeux → Nul

Un sentier pédestre goudronné est présent au Nord du site et permet de rejoindre les zones urbaines à l'Ouest aux zones naturelles environnantes à l'Est. C'est un espace entretenu et fréquenté régulièrement par les locaux et les touristes de passages.



Figure 9 : Sentiers

- **Parking tondu :**

0.09 ha enjeux → **Faible**

Une seconde zone de stationnement est présente juste à côté du parking arboré. Il s'agit d'un espace vert entretenu régulièrement pour permettre la venue des véhicules. Des corneilles noires et un Pic vert ont été observé sur cet espace ouvert.



Figure 10 : Parking tondu

- **Parking arboré à Chêne liège :**

0.25 ha enjeux → **Faible**

C'est un espace situé au Nord du site proche de la voie verte et d'une zone de tri. Cette zone de stationnement pour tous types de véhicules est fréquentée par les locaux, plusieurs voitures étaient présentes lors des prospections. La seule végétation présente sont les grands Chênes lièges qui permettent d'avoir un parking complètement arboré. Cet habitat a un intérêt principalement pour les oiseaux, le grimpereau des jardins, le rougegorge familier et la Mésange charbonnière ont été observés. Il est important que garder ces Chênes lièges.



Figure 11 : Parking arboré

- **Zone de tri des déchets ménagers :**

0.03 ha enjeux → Nul

Présente au nord du site entre la voie verte et l'entrée du parking, il s'agit d'une zone de tri des déchets ménagers pour les citoyens. Plusieurs containers sont mis à disposition et lors des prospections cette zone était souvent fréquentée.



Figure 12 : Zone de tri

- **Construction :**

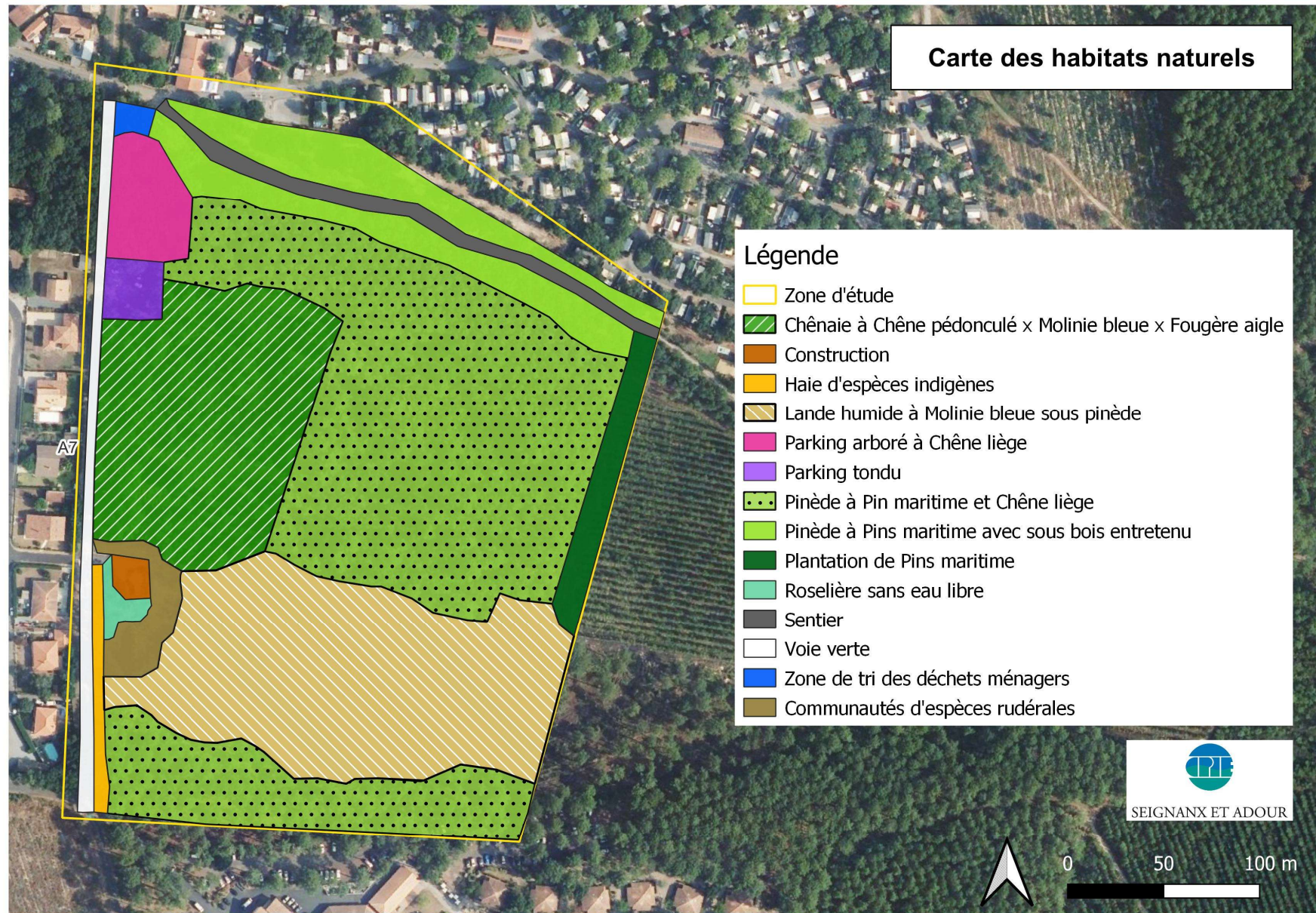
0.04 ha enjeux → Nul

Présent à l'Ouest du site en bordure de la voie verte, il s'agit d'une sorte de station ou transformateur sur un sol bétonné, délimitée par un grillage et un portail interdisant l'accès. Quelques arbustes et herbacées arrivent à se développer sur la zone en cailloux, cependant on observe beaucoup d'espèces exotiques envahissantes comme l'Herbe de la pampa et le Raisin d'Amérique.



Figure 13 : Construction

La carte ci-dessous permet de visualiser l'ensemble des habitats naturels sur le site d'étude :



2.2. Flore

Au cours des différentes prospections, c'est 53 espèces végétales qui ont pu être recensées sur le site d'étude. 1 est considérée comme patrimoniale et 9 sont des espèces exotiques envahissantes. Leurs enjeux au sein du site sont considérés comme faible. La liste complète est à retrouver en annexe de ce rapport.

Les tableaux ci-dessous présente le bilan des espèces ayant un statut de patrimonialité ou considérées comme étant exotiques envahissantes :

➤ Flore patrimoniale

Classification		Listes rouges				Prot.	Déterminante ZNIEFF & ZH			Enjeux
Nom scientifique complet	Nom vernaculaire	LRE	LRM	LRN	LRR	DH	Reg	40	ZH	
<i>Quercus suber</i> L., 1753	Chêne-liège	LC	LC	LC	LC		x	x		Fort

Seulement 1 espèce est inscrite comme étant déterminantes ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Naturelle Faunistique et Floristique) sur la région Nouvelle Aquitaine et le département des Landes (40), il s'agit du Chêne liège. Cette espèce est notée ici à enjeu fort.



Figure 14 : Fragon et Callune

➤ Flore EEE

Classification		Listes rouges				Prot.	Déterminante ZNIEFF & ZH			Indigenat	Enjeux
Nom scientifique complet	Nom vernaculaire	LRE	LRM	LRN	LRR	DH	Reg	40	ZH	PEE	
<i>Acacia dealbata</i> Link, 1822	Mimosa argenté		LC	NA						x	Faible
<i>Cortaderia selloana</i> Schult. & Schult.f. 1900	Herbe de la pampa			NA						x	Faible
<i>Crocsmia x crocosmiflora</i> (Lemoine) N.E.Br., 1932	Montbrétia									x	Faible
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	Souchet vigoureux			NA						x	Faible
<i>Datura stramonium</i> L., 1753	Datura			NA						x	Faible
<i>Paspalum dilatatum</i> Poir., 1804	Paspale dilaté			NA						x	Faible
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Phytolaque d'Amérique			NA						x	Faible
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Prunier laurier-cerise	LC	LC	NA						x	Faible
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia		LC	NA						x	Faible

L'ensemble des espèces exotiques envahissantes sont notées à enjeux faibles bien qu'il soit nécessaire de leur porter une attention particulière. En effet, elles peuvent se reproduire et coloniser des espaces très rapidement au détriment des espèces locales. À terme cela peut créer des déséquilibres dans les cortèges floristiques puisqu'elles sont en compétition et parfois créer des peuplements monospécifiques. Leur gestion est souvent fastidieuse et chronophage, mais il peut y avoir de bons résultats sur certaines espèces si la pression de gestion est constante sur plusieurs années. Sur le site on retrouve ces espèces le long des haies, sur les zones de dépôts sauvages des déchets verts ou encore les milieux récemment ouverts via la coupe d'arbres. Une carte de répartition des espèces exotiques envahissantes se trouve en annexe 3 de ce document.



Figure 15 : Mimosa & Herbe de la pampa

2.3. L'avifaune

Classification taxonomique		Réglementation				Listes rouges		Statut de conservation			Statut repro.	Enjeux
Nom valide	Nom vernaculaire	PN	BERN/BONN	DO/DHFF	AUTRE REGL	LRN	LRR	Rareté NA	Enjeu NA	ZNIEFF		
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	Art. 3	BERN Ann3			LC		TC	M		Probable	Faible
<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	Canard colvert		BERN Ann3, BONN Ann2	DO Ann2&3	Gibier Art. 1	LC		TC	M		Non nicheur	Faible
<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres	Art. 3	BERN Ann2			LC		TC	M		Possible	Faible
<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	Art. 3	BERN Ann3			NT		TC	N		Non nicheur	Faible
<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	Art. 3	BERN Ann3			LC		TC	M		Probable	Faible
<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier			DO Ann2&3	Gibier Art. 1	LC		TC	M		Non nicheur	Faible
<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Corneille noire		BERN Ann3	DO Ann2		LC		TC	M		Non nicheur	Faible
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	Art. 3	BERN Ann2			LC		TC	M		Probable	Faible
<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	Art. 3	BERN Ann2			LC		TC	M		Probable	Faible
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	Art. 3	BERN Ann2, BONN Ann2			LC		TC	M		Possible	Faible
<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Faucon hobereau	Art. 3	BERN Ann2, BONN Ann2			LC		TC	N	NA & 40	Probable	Fort
<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	Art. 3	BERN Ann3			LC		TC	M		Possible	Faible
<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes			DO Ann2		LC		TC	M		Possible	Faible
<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique	Art. 3	BERN Ann2		CNP Ann. 1	NT		TC	F		Non nicheur	Faible
<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Milan noir	Art. 3	BERN Ann3, BONN Ann2	DO Ann1		LC		TC	M		Certaine	Faible
<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	Art. 3	BERN Ann2			LC		TC	M		Certaine	Faible
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce	Art. 3	BERN Ann3			LC		TC	M		Possible	Faible
<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert	Art. 3	BERN Ann2			LC		TC	M		Possible	Faible
<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot	Art. 3	BERN Ann2			LC		TC	M		Possible	Faible
<i>Streptopelia decaocto</i> (Frivaldszky, 1838)	Tourterelle turque		BERN Ann3	DO Ann2	Gibier Art. 1	LC		TC	M		Non nicheur	Faible
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	Art. 3	BERN Ann2			LC		TC	M		Possible	Faible
<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	Art. 3	BERN Ann2		CNP Ann. 1	LC		TC	M		Probable	Faible
<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Grieux musicienne		BERN Ann3	DO Ann2	Gibier Art. 1	LC		TC	M		Possible	Faible

Lors de cet inventaire 23 espèces ont pu être recensées, le tableau ci-dessus regroupe l'ensemble des espèces, leurs statuts de protection ainsi que de reproduction sur le site. Les prospections ont eu lieu en avril, juin, juillet et septembre. Il s'agit d'espèces très communes sur le territoire, qui apprécient les milieux boisés et semi ouverts avec des strates arbustives. Certaines espèces comme les pics, la Sittelle torchepot, le Geai des chênes, le Troglodyte mignon et le Grimpereau des jardins sont souvent associées aux milieux forestiers, la présence de pinède sur une majorité du site leur offre un habitat favorable pour s'alimenter. D'autres comme les mésanges, la Fauvette à tête noire, le Pouillot véloce, le Pinson des arbres ont été observés plutôt dans les haies ou dans les arbousiers et



Figure 16 : Corneille noire

Bruyère à balais. Certaines d'entre elles ont été observées avec des comportements de nidification ou reproduction.

- 2 espèces ont un statut de reproduction « certaine ».
- 6 espèces ont un statut de reproduction « probable ».
- 9 espèces ont un statut de reproduction « possible ».
- 6 espèces ont un statut de reproduction « non nicheur ».

➤ Avifaune patrimoniale

- **Milan noir (*Mivus migrans*)** : Cette espèce a été observée à plusieurs reprises sur le site, deux nids ont été trouvés donc l'un était occupé avec la présence d'un jeune non volant. Les adultes ont été vus en vol au-dessus du site. C'est une espèce opportuniste et commune sur le territoire qui niche souvent dans les grands arbres tels que les pins. Observable de mars à septembre en métropole, il passe le reste du temps en Afrique tropicale. Elle est inscrite à l'annexe I de la directive oiseaux Natura 2000, son enjeu sur le site reste faible.



Figure 17 : Milan noir

- **Martinet noir (*Apus apus*)** : Présent dans de nombreux habitats, cette espèce a été observée en vol au-dessus de la zone d'étude. C'est une espèce très commune qui passe la majorité de sa vie en vol et effectue chaque année la migration entre les zones d'hivernage en Afrique et celle de l'Europe pour la reproduction. Il est non nicheur sur le site, mais l'utilise pour s'alimenter en insectes. L'espèce est classée quasi menacée sur la liste rouge nationale. Son enjeu est considéré comme faible sur le site.
- **Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*)** : Comme le Martinet noir, l'Hirondelle n'est pas nicheuse sur le site car l'habitat n'est pas présent et elle a été observée uniquement en vol lors de séances de chasse au-dessus de la zone en Molinie. C'est aussi une migratrice longues distances, très commune sur le territoire qui se nourrit d'insectes et fait son nid dans les milieux anthropisés. L'espèce est classée quasi menacée sur la liste rouge nationale. Son enjeu est considéré comme faible sur le site.
- **Faucon hobereau (*Falco subbuteo*)** : L'espèce a été observée et entendue à plusieurs reprises entre juin et septembre. Au moins un individu a été vu en chasse dans le site et de nombreux comportements de défense du territoire ou d'un nid laisse penser que l'espèce se reproduit dans ou à proximité immédiate du site. Il se nourrit de gros insectes type libellules mais surtout de petits oiseaux (passereaux, hirondelles, martinet). Il fait partie de la liste des espèces déterminantes ZNIEFF en Nouvelle Aquitaine et dans les Landes).



Figure 18 : Faucon hobereau

2.4. Les insectes

➤ Les lépidoptères

Classification taxonomique		Règlementation			Listes rouges		Statut de conservation			Statut repro.	Enjeux
Nom valide	Nom vernaculaire	PN	BERN/BONN	DO/DHFF	LRN	LRR	Rareté NA	Enjeu NA	Top nature 40		
	Piérade sp									Inconnu	Faible
	Hesperie sp									Inconnu	Faible
<i>Coenonympha arcania</i> (Linnaeus, 1761)	Céphale (Le)				LC	LC	C	M		Probable	Faible
<i>Coenonympha oedippus</i> (Fabricius, 1787)	Fadet des Laïches (Le)	Art. 2	BERN Ann2	DHFF Ann2&4	NT	VU	AC	TF	X	Probable	Fort
<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Fadet commun (Le)				LC	LC	TC	M		Possible	Faible
<i>Colias crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Souci (Le)				LC	LC	TC	M		Probable	Faible
<i>Hoplia coerulea</i> (Drury, 1773)	Hoplie bleue						NE	NE		Possible	Faible
<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1761)	Cuivré commun (Le)				LC	LC	TC	M		Possible	Faible
<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	Sylvaine (La)				LC	LC	TC	M			Faible
<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis (Le)				LC	LC	TC	M		Inconnu	Faible
<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Vanesse des Chardons (La)				LC	LC	TC	M		Inconnu	Faible

Les prospections pour les lépidoptères se sont déroulées principalement en juin, juillet et quelques données en septembre. 11 espèces ont été recensées dont 1 a des statuts de protection, le tableau ci-dessus indique leurs statuts de protection et de reproduction sur le site. La diversité des papillons dépend beaucoup de la diversité des habitats naturels et des strates. Une alternance d'espaces ouverts, intermédiaires avec des ourlets, des haies ainsi que des milieux forestiers plus frais permet à différentes espèces de se développer. Certaines sont généralistes là où d'autres vont se spécifier sur des milieux voire des plantes comme le Fadet des laïches. C'est donc primordial de maintenir les haies, la moliniaie et des habitats semi-ouverts de transition de type ronciers. Sur le site la répartition des espèces selon les milieux peut se faire comme suit :

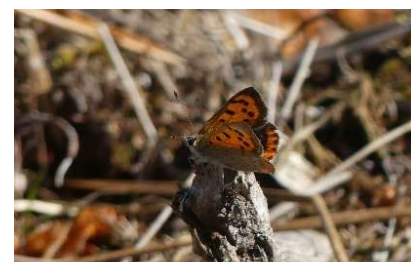


Figure 19 : Cuivré commun

- Les milieux boisés et ourlets : on retrouve le Tircis et le Céphale dans les zones de chênaie, les lisières et clairières.
- Les milieux ouverts ensoleillés et mésophiles voire humide pour certaines espèces : on retrouve le Fadet commun, Fadet des laïches et la Sylvaine.
- Les espèces des milieux ouverts très diversifiés : Souci, le Cuivré commun, la Vanesse des chardons et les piérides.

➤ Lépidoptères patrimoniaux

- **Le Fadet des Laiches (*Coenonympha oedippus*)** : espèce protégée au niveau national et international, elle est classée quasi menacée en France et vulnérable en Nouvelle Aquitaine d'après les listes rouges. 8 individus ont été observés sur la zone en Molinie. L'espèce fréquente les landes humides, les tourbières et zones para tourbeuses. Après la reproduction les œufs sont déposés uniquement sur la Molinie bleue ou le Choin noirâtre. La réouverture du milieu via la coupe forestière lui a été favorable, son enjeu est considéré comme fort sur le site.



Figure 20 : Fadet des laiches

➤ Les odonates

Classification taxonomique		Règlementation				Listes rouges		Statut de conservation			Statut repro.	Enjeux
Nom valide	Nom vernaculaire	PN	BERN/BONN	DO/DHFF	AUTRE REGL	LRN	LRR	Rareté NA	Enjeu NA	Menace		
<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	Libellule déprimée (La)					LC	LC	TC	M	Non menacée	Possible	Faible
<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)	Orthétrum réticulé (L')					LC	LC	TC	M	Non menacée	Possible	Faible

Seulement 2 espèces ont été observées lors des journées de prospection entre avril et septembre. La Libellule déprimée et l'Orthétrum réticulé ne sont pas des espèces avec des statuts de protection particuliers, il s'agit d'espèces très communes sur le territoire que l'on retrouve souvent sur les zones en eau stagnantes peu profondes avec peu de végétation. Sur le site, les seules zones en eau sont les ornières laissées par les engins forestiers suite à la coupe des pins, sur la zone en Molinie. Cela représente très peu de surface et il s'agit de milieux temporaires qui ont été asséchés dès le troisième passage mi-juillet, c'est donc cohérent de ne pas trouver une plus grande diversité d'espèces. De nombreux odonates ont des exigences écologiques au niveau des habitats d'accueils.



Figure 21 : Libellule déprimée

En effet, la présence d'habitats favorables au développement larvaire est primordiale, tout en prenant en compte aussi le potentiel des milieux environnants (zones d'abris, de nourrissage et de repos). Leur présence sur un site va donc être conditionnée par plusieurs facteurs notamment : les zones d'eau temporaires ou partielles, la vitesse du courant, la végétations aquatique et terrestre (pontes et zone de maturation). Les enjeux sur le site pour ces espèces restent faibles.

2.5. Herpétofaune

➤ Les amphibiens

Classification taxonomique		Réglementation				Listes rouges		Statut de conservation			Statut repro.	Enjeux
Nom valide	Nom vernaculaire	PN	BERN/BONN	DO/DHFF	AUTRE REGL	LRN	LRR	Rareté NA	Enjeu NA	Menace		
<i>Pelophylax Fitzinger, 1843</i>	Grenouille verte (complexe)	Art. 2		DHFF Ann4		LC	LC				Inconnu	Faible

1 seule espèce d'amphibien a été observée sur le site, il s'agit du complexe des Grenouilles verte. Les quelques individus observés ont été vus dans les ornières des engins forestiers et dans un fossé à proximité. Le peu de zones en eau (temporaires et permanentes) explique la faible présence des amphibiens sur le site. Il est impossible d'identifier les individus jusqu'à l'espèce car il y a de nombreux cas d'hybridation, c'est pourquoi on parle de complexe des Grenouilles vertes. C'est une espèce très commune sur le territoire, active de jour comme de nuit, on la retrouve aussi bien dans les cours d'eau plus ou moins courant que sur les étendues d'eau stagnantes. Apprécie les végétations aquatiques pour se cacher et chasser les petits invertébrés dont elle se nourrit. Cette espèce fait l'objet de plusieurs protections au niveau national et international. Son enjeu sur le site est considéré comme faible.



Figure 22 : Grenouille verte

➤ Les reptiles

Classification taxonomique		Réglementation				Listes rouges		Statut de conservation			Statut repro.	Enjeux
Nom valide	Nom vernaculaire	PN	BERN/BONN	DO/DHFF	AUTRE REGL	LRN	LRR	Rareté NA	Enjeu NA	Menace		
<i>Podarcis muralis (Laurenti, 1768)</i>	Lézard des murailles (Le)	Art. 2	BERN Ann2	DHFF Ann4		LC	LC	TC	M	Non menacée	Probable	Faible

Seul le Lézard des murailles a été observé sur le site à différents endroits. C'est une espèce très commune, très présent sur la zone ouverte en molinie au niveau des souches des pins restés sur place. Il est protégé au niveau national et international (annexe 4 de la directive habitat Natura 2000) et son enjeu sur le site est considéré comme faible. Sur le site il est probable que d'autres reptiles soient présents comme les couleuvres, mais elles n'ont pas été vu pour le moment. Son enjeu sur le site est considéré comme faible.



Figure 23 : Lézard des murailles

2.6. Les mammifères

Classification taxonomique		Règlementation				Listes rouges		Statut de conservation			Statut repro.	Enjeux
Nom valide	Nom vernaculaire	PN	BERN/BONN	DO/DHFF	AUTRE REGL	LRN	LRR	Rareté NA	Enjeu NA	Menace		
<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuril européen		BERN Ann3		Gibier Art. 1	LC	LC	TC	M	Non menacée	Possible	Faible
<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Écureuil roux	Art. 2	BERN Ann3			LC	LC	TC	M	Non menacée	Possible	Faible
<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758	Sanglier				Gibier Art. 1	LC	LC	TC	M	Non menacée	Possible	Faible
<i>Talpa europaea</i> Linnaeus, 1758	Taupe d'Europe					LC	DD	TC	M	Non menacée	Possible	Faible

Lors des prospections sur le site, 4 espèces ont été observées, il s'agit d'espèces très communes souvent observées en milieux forestiers. Seul l'Écureuil roux a un statut de protection, il est protégé en France et par la convention de BERN. Deux espèces sont réglementées pour la chasse il s'agit du Chevreuril européen et du Sanglier dont de nombreuses empreintes ont été vu. Leurs enjeux restent faibles sur le site.



Figure 24 : Restes de repas d'un Ecureuil roux

2.7. Faune EEE

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observées sur le site.

3. Bilan des enjeux écologiques

Groupes	Libellé	Code EUNIS	Code N2000	Libellé N2000	Surface ha	Enjeux	Commentaires
Habitats	Landes humides à Molinie bleue sous pinède	F4.13 x G5.8	4020-1	Landes humides atlantiques tempérées à Bruyères ciliée et Bruyère à quatre angles	1,96	Fort	Cet habitat ouvert recouvre une grande partie de la zone centrale du site. C'est l'habitat favorable du Fadet des laïches (espèce protégée) et de bien d'autres lépidoptères. Composé de Molinie en majorité, on retrouve aussi quelques bruyères, pins, chênes et bouleau (anecdote). La biodiversité l'utilise comme zone de nourrissage, reproduction et déplacement. C'est un habitat d'intérêt communautaire (4020-1), son enjeu est donc fort.
	Chênaie à Chêne pédonculé x Molinie bleue x Fougère aigle	G1.81 x E5.31	9190-1	Chênaie pédonculées à Molinie bleue	1,46	Fort	Présent à l'Ouest du site entre la voie verte et la pinède, il est composé de Chêne pédonculé, Molinie bleue. Cet espace a du faire l'objet d'une coupe récente comme en témoigne les souches et la présence de la Fougère aigle en grande densité. C'est un habitat d'intérêt communautaire (4020-1), son enjeu est donc fort.
	Roselière sans eau libre	D5.11	-	-	0,05	Modéré	Cet habitat est présent entre la zone construite et la haie, c'est une très petite surface mais son enjeu est noté modéré car il est apprécié par quelques oiseaux.
	Haie d'espèces indigènes	FA.3	-	-	0,08	Modéré	Cet habitat est présent sur la bordure Ouest du site le long de la voie verte. Composée d'espèces indigènes et de plusieurs strates, c'est un atout pour les oiseaux en tant que corridor de déplacement et pour les chiroptères qui chassent la nuit.
	Pinède à Pin maritime et Chêne liège	G3.712	-	-	3,64	Modéré	Présent sur une grande partie du site, c'est un habitat typique du secteur, avec une diversité de strates et des espèces indigènes. Il est très utile à la faune notamment les oiseaux, les reptiles et les mammifères. Dans d'autres circonstances (dune et dominance de <i>Quercus suber</i>) il aurait été d'intérêt communautaire. Son enjeu est modéré sur le site.

Groupes	Espèces	PN	DO/DH	LRN	LRR	Znieff	Top nature 40	Statut repro.	Enjeux	Commentaire
Flore	Chêne liège	-	-	LC	LC	NA & 40	-	-	Fort	Le Chêne liège est bien présent sur le site à différents stades de vie (jeune à bois mort). Parfois en individu isolés dans la zone ouverte ou en mélange dans les pinèdes et la haie. L'espèce est déterminante ZNIEFF en Nouvelle Aquitaine et dans les Landes ce qui en fait un enjeu fort sur le site.
Avifaune	Faucon hobereau	OUI	-	LC	-	NA & 40	-	Probable	Fort	2 individus ont été observés à plusieurs périodes. Des comportements de défense du territoire laisse penser à une probable reproduction dans ou à proximité du site. L'espèce est protégée au niveau national et déterminante ZNIEFF en Nouvelle Aquitaine et dans les Landes ce qui en fait un enjeu fort sur le site.
	Hirondelle rustique	OUI	-	NT	-	-	-	Non nicheur	Faible	Plusieurs individus ont été observés en vol au dessus du site. Ces deux espèces l'utilisent pour chasser principalement. Elles sont protégées en France et quasi-menacé sur la liste rouge nationale, mais non nicheuses sur le site. Leurs enjeux sont considérés comme faibles car elles ne sont pas déterminantes ZNIEFF en Nouvelle Aquitaine et dans les Landes.
	Martinet noir	OUI	-	NT	-	-	-			
	Milan noir	OUI	DO Ann1	LC	-	-	-	Certaine		Deux nids ont été observés sur le site ainsi qu'un couple et 1 jeune non volant au nid. C'est une espèce protégée au niveau national et international (annexe 1 directive oiseau). Le fait qu'elle soit en préoccupation mineure sur les listes rouges sans inscription dans les ZNIEFF en fait un enjeu faible sur le site.
Lépidoptères	Fadet des Laïches (Le)	OUI	DHFF Ann2&4	NT	VU	-	X	Probable	Fort	C'est une espèce protégée au niveau national et international, classée quasi menacé et vulnérable sur les listes rouges. Ces statuts lui donne un enjeu fort sur le site. 8 individus ont été observés dans la zone ouverte à molinie. La reproduction reste à confirmer mais elle est probable car les plantes hôtes sont présentes.
Amphibiens	Grenouille verte (complexe)	OUI	DHFF Ann4	LC	LC	-	-	Inconnu	Faible	Quelques individus ont été observés en avril et mai dans les ornières créées par les engins forestiers. Il s'agit de zones d'eau temporaires ce qui n'est pas très favorable à la présence durable des amphibiens. C'est une espèce protégée au niveau national et international. Le fait qu'elle soit en préoccupation mineure sur les listes rouges sans inscription dans les ZNIEFF en fait un enjeu faible sur le site.
Reptiles	Lézard des murailles (Le)	OUI	DHFF Ann4	LC	LC	-	-	Probable	Faible	Plusieurs individus ont été vus sur les sites de thermorégulation (troncs, souches). C'est une espèce protégée au niveau national et international. Le fait qu'il soit en préoccupation mineure sur les listes rouges sans inscription dans les ZNIEFF en fait un enjeu faible sur le site.

Groupes	Espèces	Enjeux	Commentaires
Odonates	Libellule déprimée (La)	Faible	Ces espèces ne possèdent pas de statuts particuliers et ne sont pas considérées comme patrimoniales. Elles ont été observées au stade imago au dessus des ornières laissées par les engins. Il s'agit de zones d'eau temporaires, la faible représentation des zones en eau justifie cet enjeu faible.
	Orthétrum réticulé (L')		
Mammifères	Chevreuril européen	Faible	Ces espèces ne sont pas considérées comme patrimoniales. Seul l'Ecureuil roux a un statut de protection particulier (protection national), des restes de repas ont été observés à plusieurs endroits sur le site. Le chevreuil et le sanglier font l'objet de réglementation pour la chasse. Des empreintes et crottes ont été vus sur le site.
	Écureuil roux		
	Sanglier		
	Taupe d'Europe		

4. Plan de gestion

3.1. Objectifs à long terme

- OLT 1 : Animer la gestion conservatoire des parcelles.
- OLT 2 : Maintenir voire améliorer la qualité des habitats d'accueil de la biodiversité
- OLT 3 : Assurer le bon fonctionnement hydraulique de la zone humide.
- OLT 4 : Assurer la pérennité des populations d'espèces patrimoniales (faune/flore)
- OLT 5 : Améliorer les connaissances scientifiques sur le site et suivi de l'évolution

3.2. Objectifs opérationnels

Au sein de ces OLT, 14 objectifs opérationnels (OO) ont été identifiés.

Répondant à l'OLT 1 :

- OO1 : Mettre en œuvre le plan de gestion
- OO2 : Intégrer le site dans le territoire
- OO3 : Révision du plan de gestion

Répondant à l'OLT 2 :

- OO4 : Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- OO5 : Conserver et améliorer la mosaïque d'habitats
- OO6 : Améliorer les capacités d'accueil pour les espèces faunistiques

Répondant à l'OLT 3 :

- OO7 : Approfondir les connaissances sur le fonctionnement hydraulique
- OO8 : Restaurer le fonctionnement hydraulique (si besoin)
- OO9 : Mettre en place des suivis hydrauliques (si besoin)

Répondant à l'OLT 4 :

- OO10 : Mettre en place des suivis des espèces patrimoniales
- OO11 : Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts
- OO12 : Préserver les espèces nicheuses avérées et leur support de nidification

Répondant à l'OLT 5 :

- OO13 : Suivre l'évolution et l'impact des actions de gestion
- OO14 : Mettre en place des suivis de biodiversité (tous types de taxons)

3.3. Actions

Afin de répondre à ces objectifs, 24 actions avaient été décrites :

Enjeux	Actions	Description	Structures
Animer la gestion conservatoire des parcelles	Programmation et suivi des interventions	Intervention sur le terrain pour suivre les chantiers, rdv en amont, rédaction des cahiers des charges	CPIESA
	Rédaction d'un bilan annuel de gestion	Document synthétique de l'ensemble des actions réalisées sur l'année, possibilité d'ajuster les actions et coûts pour l'année suivante.	CPIESA
	Mise à jour du plan de gestion	Evaluation du PDG	CPIESA
	Conventionnement du programme de gestion	Conventionnement de gestion entre les communes (CDC ?), les propriétaires privés, le CPIE Seignanx Adour. Rédaction d'un document + réunion.	CPIESA-Com-CDC-Propriétaires
	Intégrer et transmettre les données naturalistes aux différents organismes	Amender les bases de données naturalistes existantes comme FAUNA et OBV na. Export annuel des données.	CPIESA
	Implication des acteurs locaux dans les échanges et les rencontres	Intégration des réunions et gestion des mails avec les différents acteurs du territoire	CPIESA-Com-CDC-Propriétaires
	Recherches de structures et de financements pour les actions de gestion	Travail de recherche d'entreprises et de matériel pour les différentes actions de gestion.	CPIESA
	Assurer une animation foncière pour l'acquisition de parcelles	Veille sur les ventes, démarchage des propriétaires privés tous les 5 ans & maîtrise foncière publique.	CDC - Com

Enjeux	Actions	Description	Structures
Amélioration des connaissances sur la biodiversité	Suivi de la biodiversité	Avifaune, reptiles, amphibiens, mammifères, insectes	CPIESA
	Suivi flore	Relevés phytosociologiques et suivi des espèces patrimoniales et exotiques	CPIESA
	Mise à jour de la cartographie des habitats naturels	Amélioration de la carte des habitats naturels suite aux relevés flore	CPIESA

Enjeux	Actions	Description	Structures
Amélioration des connaissances et restauration de l'hydraulique du site	Etude préalable de la zone humide	Détermination de la zone de drainage, de l'alimentation en eau, du comportement de la nappe, détermination de l'influence des marées sur les battements de nappe, Etat des lieux du bassin versant, mesures des paramètres physico-chimique	entreprise extérieure
	Création d'aménagements hydraulique	Selon les résultats de l'étude préalable, des aménagement hydrauliques peuvent être fait.	entreprise extérieure
		Suivi des aménagement hydraulique	CPIESA
	Suivi des battements de nappes	achat piézomètres	CPIESA
		Matériel pour piézomètre	entreprise extérieure
		pose de piézomètre si besoin, selon les résultats de l'étude préalable sur la ZH	entreprise extérieure
	Suivi hydraulique	Suivi mensuel des niveaux d'eau dans les piézomètres & analyse des données.	CPIESA
	Suivi des paramètres climatiques	Récolter et analyser les données météo de la station la plus proche.	CPIESA

Enjeux	Actions	Publié en ligne le 05/02/2026	Structures
Assurer le bon fonctionnement écologique de la ZH	Gestion des ligneux sur la zone en molinie	Marquage arbres Coupe ou girobroyage sélectif de ligneux si fermeture du milieu avec des zones de repli pour la biodiversité	CPIESA entreprise extérieure
	Gestion raisonnée des milieux entretenue	Tonte raisonnée sous la pinède nord, laisser des ilots de végétations hautes pour la biodiversité et les faucher seulement en septembre. Conserver les chênes liège sur le parking arboré.	Com-CDC
	Augmentation des habitats favorables Fadet des Laiches	marquage des arbres ou de la zone Réouverture partielle de la pinède sur la zone Nord-Est, coupe de certains Pin maritime et ouverture de la strate arbustives, pas d'engins lourds, export du bois ou création d'une zone de stockage ?	CPIESA entreprise extérieure
	Lutter contre espèces exotiques envahissantes	Marquage zone à traiter Arrachage manuel ou mécanique (à définir) du : Raisin d'Amérique, Robinier faux acacia, Mimosa, Herbe de la pampa, Datura...	CPIESA entreprise extérieure
	Conserver les habitats d'intérêts	Si l'habitat s'auto gère alors ne rien faire sur ces zones là (chênaie et landes humides à Molinie). Conserver les haies d'espèces locales.	-
	Sensibiliser les acteurs du territoire et les locaux à des changements de pratiques	Sensibilisation auprès des acteurs locaux sur la présence des déchets verts en milieu naturels	CPIESA
		Achat récupérateur de déchet verts	entreprise extérieure
		Pose	Com-CDC
	Suivi des habitats restaurés	Un suivi annuel ou bisannuel est nécessaire pour évaluer l'efficacité ou non des actions de gestion.	CPIESA
	Favoriser une libre évolution de certains boisements	Conserver les bois morts au sol et sur pied, ne pas intervenir sur les pinèdes en périphérie de la ZH.	-

5.Budget et calendrier prévisionnel

4.1. Calendrier

Actions	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Programmation et suivi des interventions	X	X	X	X	X
Rédaction d'un bilan annuel de gestion	X	X	X	X	X
Mise à jour du plan de gestion					X
Conventionnement du programme de gestion	X			X	
Implication des acteurs locaux dans les échanges et les rencontres	X	X	X	X	X
Intégrer et transmettre les données naturalistes aux différents organismes	X	X	X	X	X
Recherches de structures et de financements pour les actions de gestion	X	X	X	X	X
Assurer une animation foncière pour l'acquisition de parcelles	X	X	X	X	X
Gestion des ligneux sur la zone en molinie	X		X		X
Gestion raisonnée des milieux entretenue	X	X	X	X	X
Augmentation des habitats favorables Fadet des Laiches		X			
Lutter contre espèces exotiques envahissantes	X	X	X		X
Conserver les habitats d'intérêts	X	X	X	X	X
Sensibiliser les acteurs du territoire et les locaux à des changements de pratiques	X	X	X	X	X
Suivi des habitats restaurés		X	X	X	X
Favoriser une libre évolution de certains boisements	X	X	X	X	X
Suivi de la biodiversité	X	X	X	X	X
Suivi flore	X	X	X	X	X
Mise à jour de la cartographie des habitats naturels					X
Etude préalable de la zone humide	X				
Création d'aménagements hydraulique		X	X		
Suivi des battements de nappes		X			
Suivi hydraulique		X	X	X	X
Suivi des paramètres climatiques		X	X	X	X

4.2. Budget

Enjeux	Actions	Période	Structures	Nb jours	Coût/jours	Année1	Année2	Année3	Année4	Année5	Année1	Année2	Année3	Année4	Année5	Total bas	Total Haut
Animer la gestion conservatoire des parcelles	Programmation et suivi des interventions	Toute l'année	CPIESA	2 à 4	500	1000	1000	1000	1000	1000	2000	2000	1500	1000	1000	5 000,00 €	7 500,00 €
	Rédaction d'un bilan annuel de gestion	Décembre	CPIESA	2 à 4	500	1000	1000	1000	1000	1000	2000	2000	2000	2000	2000	5 000,00 €	10 000,00 €
	Mise à jour du plan de gestion	Tous les 5 ans	CPIESA	4 à 8	500					2000					4000	2 000,00 €	4 000,00 €
	Conventionnement du programme de gestion	1ère année et 4ème ?	CPIESA-Com-CDC-Propriétaires	1 à 3	500	500			500		1500			1500		1 000,00 €	3 000,00 €
	Intégrer et transmettre les données naturalistes aux différents organismes	Tous les ans	CPIESA	2 à 3	500	1000	1000	1000	1000	1000	1500	1500	1500	1500	1500	5 000,00 €	7 500,00 €
	Implication des acteurs locaux dans les échanges et les rencontres	Tous les ans	CPIESA-Com-CDC-Propriétaires	2 à 4	500	1500	1000	1000	1000	1000	2000	2000	1500	1500	1500	5 500,00 €	8 500,00 €
	Recherches de structures et de financements pour les actions de gestion	Toute l'année	CPIESA	1 à 3	500	1000	1000	500	500	500	1500	1500	1000	1000	1000	3 500,00 €	6 000,00 €
	Assurer une animation foncière pour l'acquisition de parcelles	Toute l'année	CDC - Com	x	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00 €	0,00 €
Assurer le bon fonctionnement écologique de la ZH	Gestion des ligneux sur la zone en molinie	Octobre-décembre	CPIESA	1	500	500		500		500	500		500		500	1 500,00 €	1 500,00 €
			entreprise extérieure		5000 à 8000	5000		5000		5000	8000		8000		8000	15 000,00 €	24 000,00 €
	Gestion raisonnée des milieux entretenue	Tous les ans	Com-CDC	x	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00 €	0,00 €
	Augmentation des habitats favorables Fadet des Laiches	Octobre-décembre	CPIESA	1	500		500					500				500,00 €	500,00 €
			entreprise extérieure		9 000 à 15 000		9000					15000				9 000,00 €	15 000,00 €
	Lutter contre espèces exotiques envahissantes	Mai-juin et septembre	CPIESA	1	500	500	500	500		500	500	500	500		500	2 000,00 €	2 000,00 €
		Mai-juin et septembre	entreprise extérieure	1 à 3	680	680	680	680		680	2040	1360	680		680	2 720,00 €	4 760,00 €
	Conserver les habitats d'intérêts	Toute l'année	-	x	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00 €	0,00 €
	Sensibiliser les acteurs du territoire et les locaux à des changements de pratiques	Toute l'année	CPIESA	1	500	500	500		500		500	500		500		1 500,00 €	1 500,00 €
		A définir	entreprise extérieure		250 à 800	250					800					250,00 €	800,00 €
			Com-CDC	x	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00 €	0,00 €
	Suivi des habitats restaurés	A partir de la 2ème année	CPIESA	2,5	500		1250	1250	1250	1250		1250	1250	1250	1250	5 000,00 €	5 000,00 €
	Favoriser une libre évolution de certains boisements	Toute l'année	-	x	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00 €	0,00 €
Amélioration des connaissances sur la biodiversité	Suivi de la biodiversité	Tous les ans	CPIESA	4 à 6	500	2000	2000	2000	2000	2000	3000	3000	3000	3000	3000	10 000,00 €	15 000,00 €
	Suivi flore	Tous les ans mai-septembre	CPIESA	2 à 3	500	1000	1000	1000	1000	1000	1500	1500	1500	1500	1500	5 000,00 €	7 500,00 €
	Mise à jour de la cartographie des habitats naturels	Tous les 5 ans	CPIESA	2 à 4	500					1000					2000	1 000,00 €	2 000,00 €
Amélioration des connaissances et restauration de l'hydraulique du site	Etude préalable de la zone humide	1 ou 2ème année	entreprise extérieure		12000 et 20000	12000					20000					12 000,00 €	20 000,00 €
			entreprise extérieure		8000 et 15000		8000					15000				8 000,00 €	15 000,00 €
	Création d'aménagements hydraulique	A partir de la 2ème année	CPIESA	1 à 2	500			500	500	500			1000	1000	1000	1 500,00 €	3 000,00 €
			CPIESA	1	500		500					500				500,00 €	500,00 €
	Suivi des battements de nappes	A partir de la 2ème année	entreprise extérieure		2500 à 5000		2500					5000				2 500,00 €	5 000,00 €
			entreprise extérieure													0,00 €	0,00 €
			entreprise extérieure													0,00 €	0,00 €
	Suivi hydraulique	Tous les mois	CPIESA	3,5 à 4,5	500		750	1750	1750	1750		1250	2250	2250	2250	6 000,00 €	8 000,00 €
	Suivi des paramètres climatiques	Tous les ans	CPIESA	1 à 2	500	500	500	500	500	500	1000	1000	1000	1000	1000	2 500,00 €	5 000,00 €
					Total bas	28 930,00 €	32 680,00 €	18 180,00 €	12 500,00 €	21 180,00 €						113 470,00 €	
					Total haut						48 340,00 €	55 360,00 €	27 180,00 €	19 000,00 €	32 680,00 €	182 560,00 €	

Bibliographie

AIZPURU I., et AL. 1999, Claves ilustradas de la flora del país vasco y territorios limítrofes. 1a ed., Servicio Central de Publicaciones del Gobierno Vasco, Vitoria-Gasteiz, 831 p.

BERRONEAU M (coordinateur Cistude nature). 2010. Association CISTUDE NATURE. Guide des amphibiens et reptiles d'Aquitaine. 180p.

BOUDOT JP, DOUCET G, GRAND D. 2019. BIOTOPE EDITIONS. Cahier d'identification des Libellules de France, Belgique, Luxembourg et Suisse (deuxième édition). 152p.

DIJKSTRA K-D.B. 2015. Guide DELACHAUX. Guide des Libellules de France et d'Europe. 319p.

JULVE, Ph., 2011. Bioindication et valence de la flore de France. (Actes du colloque de Pau 2008).

LAFRANCHIS T., 2016. Papillons de France, guide de détermination des papillons diurnes. Ed. Diatheo, 351 p.

LESAFFRE G & DUQUET M (LPO). 2013. LAROUSSE. Guide des oiseaux de France et d'Europe. 456p.

TISON JM. et de FOUCAULT B., 2014 Flora gallica - Flore de France. Biotope et la Société botanique de France. 1196 p.

Webographie

<http://geocatalogue.biodiversite-nouvelle->

[aquitaine.fr/geonetwork/srv/fre/catalog.search#/metadata/876f627a-cbe3-4c25-8771-7568b62a0343](http://geocatalogue.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/geonetwork/srv/fre/catalog.search#/metadata/876f627a-cbe3-4c25-8771-7568b62a0343)

<https://geoportail.biodiversite-nouvelle->

[aquitaine.fr/visualiseur/?idlyr=15476,15477,15471&zoom=9&lat=6308573.32325163&lon=346177.600254908](https://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/visualiseur/?idlyr=15476,15477,15471&zoom=9&lat=6308573.32325163&lon=346177.600254908)

[https://macommune.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/commune/Vieux-Boucau-les-Bains-\(40328\)](https://macommune.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/commune/Vieux-Boucau-les-Bains-(40328))

https://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/documents/Bulletinofficiel-0031677/TREL2101591A_carte.pdf

<https://remonterletemps.ign.fr/comparer/?lon=->

[1.391694&lat=43.781289&z=16.8&layer1=11&layer2=18&mode=split-h](https://remonterletemps.ign.fr/comparer/?lon=-1.391694&lat=43.781289&z=16.8&layer1=11&layer2=18&mode=split-h)

https://obv-na.fr/ofsa/ressources/5_ref_eee/CBNSA_2022-Liste_hierarchisee_PEE_NA_v1.0.pdf

<https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes/fiches-especes/oiseaux/milan-noir>

<https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes/fiches-especes/oiseaux/hirondelles-martinets/hirondelle-de-fenetre>

<https://www.oiseaux.net/oiseaux/serin.cini.html>

<https://www.oiseaux.net/oiseaux/cisticole.des.joncs.html>

ANNEXE

Annexe 1 : Liste des espèces flore

Classification		Listes rouges				Prot.	Déterminante			Indigenat	Enjeux
Nom scientifique complet	Nom vernaculaire	LRE	LRM	LRN	LRR	DH	Reg	40	ZH	PEE	
<i>Acacia dealbata</i> Link, 1822	Mimosa argenté		LC	NA						x	Faible
<i>Anisantha diandra</i> (Roth) Tutin ex Tzvelev, 1963	Brome à deux étamines			LC	LC						Faible
<i>Arbutus unedo</i> L., 1753	Arbousier commun	LC	LC	LC	LC						Faible
<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau pleureur	LC	LC	LC	LC						Faible
<i>Briza maxima</i> L., 1753	Brize élevée			LC	LC						Faible
<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth, 1788	Calamagrostide épigéios			LC	LC						Faible
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull, 1808	Callune commune	LC		LC	LC						Faible
<i>Carex arenaria</i> L., 1753	Laïche des sables			LC	LC						Faible
<i>Carex sp</i>											
<i>Cistus salviifolius</i> L., 1753	Ciste à feuilles de sauge			LC	LC						Faible
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liseron des haies		LC						x		Faible
<i>Cortaderia selloana</i> Schult. & Schult.f. 1900	Herbe de la pampa			NA						x	Faible
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	LC	LC	LC	LC						Faible
<i>Crocsmia x crocosmiflora</i> (Lemoine) N.E.Br., 1932	Montbrétia									x	Faible
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	Souchet vigoureux			NA						x	Faible
<i>Cyperus longus</i> L., 1753	Souchet long	LC	LC	LC	LC				x		Faible
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	Cytise à balais			LC	LC						Faible
<i>Datura stramonium</i> L., 1753	Datura			NA						x	Faible
<i>Elymus repens</i> L. Gould, 1947	Chiendent commun										Faible
<i>Erica cinerea</i> L., 1753	Bruyère cendrée	LC	LC	LC	LC						Faible
<i>Erica scoparia</i> L., 1753	Bruyère à balais			LC	LC						Faible
<i>Erica tetralix</i> L., 1753	Bruyère à quatre angles			LC	LC				x		Faible
<i>Frangula alnus</i> Mill., 1768	Bourdaine	LC	LC	LC	LC						Faible
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	LC		LC	LC						Faible
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage	LC	LC	LC	LC						Faible
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx commun	LC	LC	LC	LC						Faible
<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791	Jonc à fleurs aiguës	LC		LC	LC				x		Faible
<i>Juncus conglomeratus</i> L., 1753	Jonc aggloméré		LC	LC	LC				x		Faible
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars	LC	LC	LC	LC				x		Faible
<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois			LC	LC						Faible
<i>Luzula multiflora</i> (Ehrh.) Lej., 1811	Luzule multiflore			LC	LC						Faible
<i>Lysimachia vulgaris</i> L., 1753	Lysimaque commune	LC	LC	LC	LC				x		Faible
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes		LC	LC	LC						Faible
<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench, 1794	Molinie bleue			LC	LC				x		Faible
<i>Osmunda regalis</i> L., 1753	Osmonde royale	LC	LC	LC	LC				x		Faible
<i>Paspalum dilatatum</i> Poir., 1804	Paspale dilaté			NA						x	Faible
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Phragmite austral	LC	LC	LC	LC				x		Faible
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Phytolaque d'Amérique			NA						x	Faible
<i>Pinus pinaster</i> Aiton, 1789	Pin maritime	LC	LC	LC	LC						Faible
<i>Populus tremula</i> L., 1753	Peuplier tremble	LC		LC	LC						Faible
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Prunier laurier-cerise	LC	LC	NA						x	Faible
<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i> (Thore) Rouy, 1922	Faux fromental à feuilles longues			LC	LC						Faible
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Ptérion aigle	LC		LC	LC						Faible
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	LC	LC	LC	LC						Faible
<i>Quercus suber</i> L., 1753	Chêne-liège	LC	LC	LC	LC		x	x			Fort
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia		LC	NA						x	Faible
<i>Rubia peregrina</i> L., 1753	Garance voyageuse			LC	LC						Faible
<i>Rubus sp</i>	Ronce sp										Faible
<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	Fragon piquant	LC		LC	LC	CDH5					Faible
<i>Salix sp</i>	Saule sp										Faible
<i>Sphagnum sp</i>	Sphaigne sp										Faible
<i>Trifolium arvense</i> L., 1753	Trèfle des champs	LC		LC	LC						Faible
<i>Ulex europaeus</i> L., 1753	Ajonc d'Europe	LC	LC	LC	LC						Faible

Annexe 2 : Protections et Listes rouges

✓ *Les différents enjeux de protection*

La protection juridique et la réglementation des espèces sauvages est l'une des clés de voute de la politique de conservation de la biodiversité en France. Il existe différents niveaux de réglementation :

-International :

- *Convention de Berne* : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. Cette Convention a pour objet d'assurer la conservation de la flore et de la faune sauvages et de leur habitat naturel. Elle accorde une attention particulière aux espèces (même migratrices) menacées d'extinction et vulnérables énumérées dans les annexes. Les Parties s'engagent à prendre toutes mesures utiles pour la conservation de la flore et de la faune sauvages en particulier lors de l'élaboration de la politique nationale d'aménagement et de développement, ainsi que dans la lutte contre la pollution, cet objectif sera pris en considération. Les Parties encouragent aussi l'éducation et la diffusion d'informations générales concernant la nécessité de conserver le patrimoine naturel sauvage. (Annexe I - Espèces de flore strictement protégées ; Annexe II - Espèces de faune strictement protégées ; Annexe III - Espèces de faune protégées ; Annexe IV - Moyens et méthodes de mise à mort, de capture et autres formes d'exploitation interdits.)
- *Convention de Bonn* : Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage. Son objectif est d'assurer la conservation des espèces migratoires terrestres, marines et aériennes sur l'ensemble de leur aire de répartition. C'est l'un des quelques traités intergouvernementaux concernant la conservation de la faune sauvage et de ses habitats à l'échelle mondiale. Outre l'adoption de mesures de protection des espèces migratrices menacées d'extinction et leurs habitats (listés à l'annexe I), ses parties sont invitées à conclure des ententes pour préserver les espèces dont l'état de conservation est défavorable ou dont la conservation peut bénéficier de la coopération internationale (listées à l'annexe II).

- Communautaire :

- *Directives européennes dites Directive Habitats-Faune-Flore* : Cette directive concerne la préservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage et complète ainsi la directive Oiseaux. Elle donne pour objectif aux Etats membres la constitution d'un « réseau écologique européen cohérent de zones spéciales de conservation (ZSC), dénommé Natura 2000 »

(Art.3). Les ZSC ne constituent pas des réserves intégrales d'où sont exclues toute activité économique mais bien plus souvent des zones au sein desquelles il importe de garantir le maintien de processus biologiques ou des éléments nécessaires à la conservation des types d'habitats ou des espèces pour lesquelles elles ont été désignées.

La directive est composée de 6 annexes :

L'annexe I liste les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones de protection spéciale (ZPS).

L'annexe II regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).

L'annexe III donne les critères de sélection des sites susceptibles d'être identifiés comme d'importance communautaire et désignés comme ZSC.

L'annexe IV liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées. Cette liste a été élaborée sur la base de l'annexe 2 de la Convention de Berne. Certains groupes taxonomiques sont plus strictement protégés par la Directive HFF que par la Convention tels que les chauves-souris et les cétacés.

L'annexe V concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Pour finir, **l'annexe VI** énumère les méthodes et moyens de capture et de mise à mort et modes de transport interdits.

Cette directive fait donc la distinction entre les espèces qui nécessitent une attention particulière quant à leur habitat, celles qui doivent être strictement protégées et celles dont le prélèvement et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de réglementation. Cette dernière catégorie regroupe les espèces qui font l'objet d'une utilisation commerciale, artisanale, ou traditionnelle et dont le statut, sans être franchement défavorable, inspire quelques inquiétudes, soit pour des populations particulières, soit dans des zones géographiques bien limitées.

- *Directive Oiseaux* : Elle concerne la conservation de toutes les espèces d'Oiseaux migratrices vivant à l'état sauvage sur le territoire des Etats membres, ainsi que leurs œufs, nids et habitats. Elle a pour objet la protection, la gestion et la régulation et en réglemente l'exploitation. Pour cela, les Etats doivent prendre des mesures réglementaires interdisant de tuer ces espèces, de les capturer intentionnellement ; d'endommager intentionnellement leurs nids ou leurs œufs et d'enlever leurs nids, de ramasser leurs œufs, de les perturber notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, de détenir les oiseaux dont la chasse et la capture ne sont pas permises. Sont interdits également, le transport, la mise en vente, la vente, l'achat ou la détention pour la vente des oiseaux morts ou vivants.

La directive impose également aux Etats membres de prendre des mesures pour la préservation, le maintien ou le rétablissement des habitats des oiseaux. Afin de maintenir la diversité des habitats de ces oiseaux migrateurs, la directive préconise la création de zones de protection, l'entretien et l'aménagement des habitats situés à l'intérieur comme à l'extérieur des zones de protection, la création de biotopes ou le rétablissement des biotopes détruits

Les 74 espèces classées en **annexe I** bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat qui seront donc classés en Zone de Protection Spéciale (ZPS). Il s'agit des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares (population faible ou répartition locale restreinte), et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière. Les habitats concernés par le classement en ZPS sont surtout les zones humides et en particulier les zones humides d'importance internationale (ZHII - cf. convention de Ramsar). La liste des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sert de base pour désigner les ZPS.

L'annexe II regroupe les espèces d'Oiseaux pour lesquelles la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces. Elle est divisée en deux parties : les 24 espèces de la première partie peuvent être chassées dans la zone d'application de la directive oiseaux tandis que les 48 espèces de la deuxième partie ne peuvent être chassées que sur le territoire des Etats membres pour lesquels elles sont mentionnées.

L'annexe III énumère les 26 espèces d'Oiseaux pour lesquelles la vente, le transport, la détention pour la vente et la mise en vente sont interdits (1ère partie) ou peuvent être autorisés (2ème partie) à condition que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés. La 3ème partie de l'annexe III regroupe les 9 espèces pour lesquelles des études doivent déterminer le statut biologique et les conséquences de leur commercialisation.

L'annexe IV porte sur les méthodes de chasse, de capture et de mise à mort interdits. Toutefois des dérogations peuvent être faites dans l'intérêt de la santé et sécurité publiques, de la sécurité aérienne, pour prévenir les dommages importants aux cultures, aux bétails, aux forêts, aux pêcheries et aux eaux, pour la protection de la faune et de la flore, à des fins de recherche et d'enseignement, de repeuplement, de réintroduction et pour l'élevage se rapportant à ces actions. Ces dérogations sont strictement contrôlées par la Commission européenne.

Une attention particulière sera accordée aux recherches et aux travaux portant sur les sujets énumérés à **l'annexe V**.

-De portée nationale : Différents arrêtés fixant la liste des espèces protégées sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ;

-De **portée régionale** : Différents arrêtés fixant la liste des espèces protégées en région Nouvelle-Aquitaine ;

-De **portée départementale** : Différents arrêtés fixant la liste des espèces protégées dans les Landes.

✓ **Les listes rouges**

Le deuxième outil de conservation de la biodiversité est la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Elle n'est pas un outil juridique mais elle constitue l'inventaire mondial le plus complet sur la situation globale des espèces végétales et animales et est utilisée pour l'inscription des espèces dans les textes de lois. Elle se décline aux niveaux mondial, européen, français et, pour certains groupes, régional.

Ces Listes rouge des espèces menacées constituent un état des lieux visant à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces à l'échelle d'un territoire donné. Elles permettent de mesurer le risque de disparition d'une région des espèces de la flore, de la faune et de la faune [...] dans l'objectif d'orienter les politiques et les stratégies d'action. Elle permet de hiérarchiser les espèces en fonction de leur risque de disparition, d'offrir un cadre de référence pour surveiller les évolutions, de sensibiliser sur l'urgence et l'étendue des menaces qui pèsent sur la biodiversité, et d'inciter tous les acteurs à agir en vue de limiter le taux d'extinction des espèces (UICN, 2018).

Selon la méthodologie de l'UICN, chaque espèce ou sous-espèce peut être classée dans l'une des 11 catégories de la Liste rouge en fonction de son risque de disparition de la région considérée :

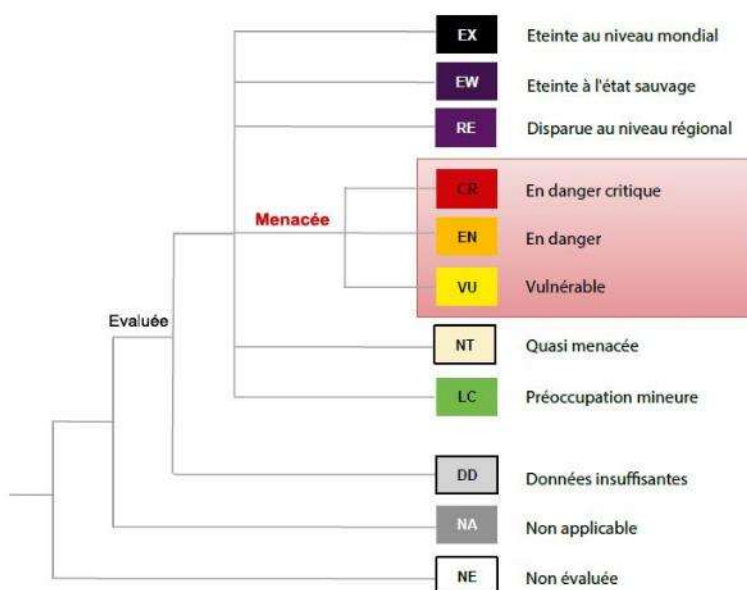


Figure 25 : Organisation schématisée des catégories de menace (d'après le Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales (2012) : Méthodologie de l'UICN et démarche d'élaboration)

✓ ***Les statuts d'enjeux régionaux de conservation***

Concernant la faune, un autre critère a été pris en compte, il s'agit de l'enjeu régional de conservation. L'observatoire FAUNA (cf. § II.1 / les structures) a mis en place une méthodologie de détermination des enjeux de conservation régionaux des espèces. Ils sont précisés de la manière suivante (d'après PERRODIN J. & BARNEIX M. (en prep.)) :

- ***Majeur*** : Espèce présentant des niveaux de menace et de responsabilité régionale majeurs.
- ***Très fort*** : Espèce présentant des niveaux de menace ou de responsabilité régionale très élevés.
- ***Fort*** : Espèce présentant des niveaux de menace et/ou de responsabilité régionale élevés.
- ***Notable*** : Espèce présentant des niveaux de menace ou de responsabilité régionale notables.
- ***Modéré*** : Espèce présentant des niveaux de menace et de responsabilité régionale modérés.
- ***Autre*** : Espèce considérée en lacune de connaissance, pour laquelle le niveau d'enjeu de conservation ne peut être évalué à ce stade.
- ***Non applicable*** : Espèce pour laquelle le niveau d'enjeu de conservation n'est pas applicable (espèce introduite, occasionnelle ou accidentelle).
- ***Non évaluée*** : Espèce n'ayant pas été soumise au processus d'évaluation

Annexe 3 : Carte des espèces exotiques envahissantes (faune et flore) :

